

SUD ne peut pas signer !

1) Des propositions d'accords sans aucune garantie : c'était en 2008...

La DOTC a profité jusqu'au 31 Décembre pour proposer des **accords au rabais** en exploitant le fait que **toutes les Organisations Syndicales** pouvaient en être **signataires**...même celles qui étaient très peu représentatives voire pas du tout...

Bien sûr, le **chantage au scénario dit « légal »** a plutôt bien fonctionné, les agents se sentant quelque peu dirigés voire poussés à voter pour le moins pire, un choix Cornélien **entre la peste et le choléra** !

SUD n'a évidemment signé aucun accord dans ces conditions ! **Comment cautionner des organisations de travail sans un bilan emploi suffisant avec un scénario Facteur d'Avenir qui instaure des tournées sécables sans titulaires et qui réduit la main d'œuvre mais augmente la charge de travail ?**

Si quelqu'un a la réponse, nous sommes preneurs...

Il est bon de rappeler également que **la durée de ces accords n'était que de 18 mois** !

La Poste peut tranquillement revenir en 2010 et continuer de creuser la tombe de l'emploi au Courrier !

2) Toute la Gaule envahie ? Toute...? NON beaucoup de villages résistent à l'envahisseur !

Sur **Tarascon** et **Martigues** par exemple, **aucune signature** n'est à déplorer, le contenu des accords proposés n'étant vraiment pas à la hauteur des espérances des agents et de leurs représentants. La Direction a-t-elle réellement cherché à négocier des accords avec SUD ? C'est peu probable tant par le fait que nous n'ayons pas une réputation de dingues du stylo, mais aussi qu'une signature de tous les (autres) syndicats pouvait être recueillie...

La donne a changé depuis le 01 Janvier 2009, par la loi sur la démocratie sociale introduisant la notion de 30% pour signer quelque accord d'entreprise que ce soit.

Il convient de rappeler que cette loi privilégie l'établissement d'accords et que d'imposer d'entrée un scénario légal ne le serait pas ! La Poste se voit contrainte de négocier avec d'autres syndicats que ceux avec lesquels elle était habituée.

La main est désormais aux syndicats de luttes qui détiennent bien souvent une légitimité réelle et tournent sur le terrain afin de rencontrer les agents sur leur lieu de production.

3) C'est au personnel de prendre son avenir en main !!!

Le seul moyen **d'imposer à La Poste** l'établissement d'accord satisfaisant, **c'est le rapport de force** !

Plus le personnel est impliqué dans les réorganisations, mieux seront leurs conditions de travail. Cette équation simple se vérifie pourtant très souvent ; les centres où les agents se sentaient peu concernés sont les plus touchés par les suppressions d'emplois. **Une Organisation Syndicale n'a d'utilité que si le personnel s'implique.**

Rappelons-nous que c'est le rapport de force qui a permis d'obtenir satisfaction sur nos revendications et que **La Poste taille dans le lard** des départements où il est absent !

Les bureaux qui n'ont pas été réorganisés doivent faire front commun malgré les tentatives de divisions de la DOTC à coup de promotions à « 3francs 6 sous », profitant de nos petits salaires !

Dans ces conditions,
avec **SUD** disons :

